

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt cinq avril, à vingt heures le conseil municipal de la commune de Lavoux (Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame LUMINEAU Maguy, Maire.

Date de la convocation : 13 avril 2023

ordre du jour :

- Renouvellement du contrat Sorégies Idéa
- Attribution des subventions 2023 aux associations

- Questions diverses

PRESENTS : Maguy LUMINEAU, Jean-François MORILLON, Catherine OSSET, Didier ROUET, Arlette MANSEAU, Dominique BOISARD, Carole DUBOIS, Christelle ROBIN, Mireille MASPEYROT, Jérôme CAMUS, Loïc PERAULT, David RAYNAUD, Nadine MENCIERE, Pascal TEXIER

ABSENTS : Lydie PLAT

A été nommé secrétaire : Catherine OSSET

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 14- Votants : 14

***Le conseil municipal déclare approuver le procès-verbal de la précédente réunion.
La séance du conseil municipal est ouverte.***

I/ LES DELIBERATIONS

Délibération n° 017/2023

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SOREGIES Idéa

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat « SOREGIES Idéa » souscrit par la commune en date du 06 juillet 2020 arrive à échéance le 06/07/2023.

Après avoir présenté les différentes offres proposées par Sorégies, à savoir : l'offre classique « SOREGIES Idéa », et l'offre 100% verte « SOREGIES Idéa vert », elle demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement du contrat et le choix de l'offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstentions :

- **Approuve** le renouvellement du contrat avec **l'offre classique « SOREGIES Idéa »**
- **Autorise** le Maire à signer le contrat correspondant qui prendra effet à compter du 06/07/2023

Délibération n° 018/2023

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Madame Lydie PLAT, conseillère municipale, arrive à la séance du conseil et prend part au vote.

Après étude des dossiers de demande de subvention des associations, et après débat et discussion, le conseil municipal, par 15 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » décide d'octroyer des subventions au titre de l'année 2023 comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023
Ambiance-Loisirs	760,00 €
Entente Sportive Lavoux Liniers	850,00 €
Club informatique	700,00 €
Comité d'Animation	1 500,00 €
Club Détente	400,00 €
Association du patrimoine	250,00 €
Lavoux auto passion	100,00 €
Hystéria	/
Football jeunes Vienne et Moulière	200,00 €
ADMR	1 041,00 €
Chambre des Métiers	45,00 €
Club Omnisports	140,00 €
TOTAL	5 986,00 €

Particularité pour l'attribution de la subvention à l'association « Lavoux auto passion » qui a été votée par 7 voix « pour », 4 voix « contre » et 4 « abstentions ».

Les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été toutes présentées, les questions diverses d'ordre général sont abordées.

II/ LES QUESTIONS DIVERSES

Mme Lumineau fait au conseil un point sur les travaux prévus cette année :

- L'isolation des combles et du plancher de la mairie, le changement des radiateurs du secrétariat et de la salle des fêtes ainsi que le changement des buts de foot sont achevés.

- Les travaux restants à faire (portes de la boulangerie, la réparation des fissures du logement communal à côté de la mairie) sont prévus pour mai/juin.

L'ajout de cases au colombarium se fera au cours de l'été.

Pas encore de date pour les sanitaires de la boulangerie, ni pour la dalle du multi-services.

- En attente d'un devis pour la réparation de la fuite d'eau entre l'école et la salle des fêtes.

- La dernière phase des travaux au niveau de Taupinet (starmine) est en cours. Il reste les travaux paysagers qui devraient avoir lieu prochainement.

Mme Lumineau informe le conseil que deux familles (l'une, route de Bonnes et l'autre route de Bignoux) s'inquiètent de la vitesse et demandent des aménagements.

Après échange avec le service voirie de Grand Poitiers, un comptage des véhicules avec enregistrement de la vitesse a été réalisé en janvier sur la route de Bonnes. Après analyse de ce dernier, il s'avère que la vitesse est bien respectée. Un panneau signalant le virage sera installé.

Sur la route de Bignoux, les services du département ont également réalisé un comptage pour lequel les résultats sont attendus.

Mme Lumineau informe le conseil qu'un prélèvement à hauteur de 4,5 % sur les enveloppes PPI voirie des 40 communes sera effectué à partir de cette année pour participer à la restauration des ouvrages d'art sur l'ensemble du territoire communautaire. Pour Lavoux, la somme de 3 307€/an sera prélevée ce qui porte l'enveloppe PPI de la commune à 70 185€.

Mme Lumineau donne les informations suivantes :

- Un projet de Maison d'Assistante Maternelle (MAM) est en cours par une habitante du lieu-dit « les chevaliers ».

- Une réunion est prévue le 15 mai prochain avec « AXA » à destination des habitants dans le cadre de la convention signée avec cette mutuelle. Cette réunion d'informations portera essentiellement sur l'assurance dépendance, garantie qui a été souvent évoquée avec les souscripteurs.

- L'inauguration de la piste cyclable aura lieu le 14 mai à 10h45, côté Lavoux.

- L'inauguration des composteurs collectifs sur le prieuré avec remise des bio seaux aura lieu le 13 mai à 14h.

- La commune accueillera la caravane des sports le 11 juillet.

- Une réunion publique de mi-mandat est prévue par Grand Poitiers le 23 mai à Chauvigny à destination de tous (élus, habitants, acteurs économiques...)

- La tenue du repas du 1^{er} mai : environ 80 inscriptions.

Autres points :

- Mme Lumineau informe le conseil qu'elle a été contactée par un jeune habitant de Lavoux qui fait partie d'une association dont la mission est la restauration des calvaires.

Ce dernier lui a fait part de l'état du calvaire situé route de Liniers qui nécessiterait une restauration. La peinture de la croix est très abimée et la pierre aurait besoin d'un nettoyage.

Un rendez-vous sera pris avec le représentant de l'association.

- Mme Lumineau informe le conseil qu'elle a reçu une représentante de l'entreprise « clodejac », entreprise spécialisée dans l'affichage publicitaire. Depuis l'adoption du nouveau règlement de publicité par Grand Poitiers, son entreprise doit retirer certains panneaux et est donc en recherche de nouveaux emplacements. Elle propose d'installer deux panneaux, style sucette, route de Saint Georges et à Taupinet.

Après discussion, les membres du conseil rejettent cette proposition.

Mme Lumineau se charge de prévenir la représentante de l'entreprise.

- Mme Lumineau informe le conseil qu'une entreprise de Poitiers est à la recherche d'un emplacement pour installer un distributeur de pizzas.

Après discussion, les élus rejettent cette proposition.

- Mme Lumineau laisse la parole à Mme Robin et Mr Morillon pour rendre compte de leur rencontre avec les propriétaires riverains du chemin n°13.

Ils rappellent le contexte : une grande partie de ce chemin a disparu depuis de nombreuses années. Il a été labouré et intégré dans les parcelles agricoles. Il convient de régulariser cette situation. Il existe deux possibilités : la remise en état du chemin ou bien la vente de ce dernier aux propriétaires concernés.

Suite à la rencontre, les propriétaires seraient favorables à un achat.

Mme Lumineau précise que cette décision d'aliénation devra faire l'objet d'une délibération du conseil et sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Les élus estiment que si cette vente se réalise, elle devra représenter une opération blanche pour la commune. Il conviendra d'estimer le coût de l'enquête publique et des parutions dans la presse avant de proposer un prix de vente.

Dominique Boisard fait remarquer que l'arbre abattu sur la place n'a pas été remplacé.

La commission fleurissement se réunit demain et en discutera.

Il fait également état des bordures au niveau du multi-services qui sont cassées. La commission voirie se rendra sur place.

Il demande si une date est prévue pour la réalisation du passage piétons au niveau de l'allée de la ferme, précisant que les plaques podotactiles sont en place depuis environ un mois.

En principe, le marquage au sol était prévu pour le printemps, ne devrait donc plus tarder.

Christelle Robin fait remarquer que des tas de déchets (gravats...) se retrouvent de plus en plus au niveau des chemins et demande qui est en charge de les enlever.

Il convient d'en informer la mairie qui transmettra à l'agent technique.

Prochaine réunion le 6 juin 2023.

La séance est levée à 22 heures.